

**Travaux de Topographie et de Géomètre-Expert Foncier**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	Désignation des travaux	Unités	Prix € H.T.
	<b>TRAVAUX DE LEVE</b>		
	<p><b>Levé de terrain du 1/200 ou 1/500</b>                      Levé topographique numérique jusqu'en limite du domaine public ou de la zone définie, rattaché au système Lambert III et NGF normal et fourniture d'un fichier informatisé (sous forme d'un CDrom ou d'une disquette) intégrable au système informatique du maître d'ouvrage.                      L'appréciation de la densité bâti est faite sur la base du ratio de la surface bâtie sur la surface totale levée qui doivent être déterminée pour chaque levé.</p>		
1	<p><b>Zone péri-urbaine ou rurale</b>                      Pour une surface inférieure à 2000 m<sup>2</sup> (levé surfacique)                      Soit au mètre carré :</p>	m <sup>2</sup>	
2	<p>Pour une longueur inférieure à 100 ml (levé linéaire type corps de rue)                      Soit au mètre linéaire (de façade à façade ou d'une limite domaine public à l'autre) :</p>	ml	
3	<p><b>Zone péri-urbaine ou rurale</b>                      Pour une surface supérieure à 2000 m<sup>2</sup> (levé surfacique)                      Soit au mètre carré :</p>	m <sup>2</sup>	
4	<p>Pour une longueur supérieure à 100 ml (levé linéaire type corps de rue)                      Soit au mètre linéaire (de façade à façade ou d'une limite domaine public à l'autre) :</p>	ml	
5	<p><b>Zone urbaine dense</b>                      Pour une surface inférieure à 2000 m<sup>2</sup> (levé surfacique)                      Soit au mètre carré :</p>	m <sup>2</sup>	
6	<p>Pour une longueur inférieure à 100 ml (levé linéaire type corps de rue)                      Soit au mètre linéaire (de façade à façade ou d'une limite domaine public à l'autre) :</p>	ml	
7	<p><b>Zone urbaine dense</b>                      Pour une surface supérieure à 2000 m<sup>2</sup> (levé surfacique)                      Soit au mètre carré :</p>	m <sup>2</sup>	
8	<p>Pour une longueur supérieure à 100 ml (levé linéaire type corps de rue)                      Soit au mètre linéaire (de façade à façade ou d'une limite domaine public à l'autre) :</p>	ml	
	<b>SYNTHÈSE DES RÉSEAUX</b>		
9	<p><b>Synthèse des réseaux au cours de travaux de levé</b>                      Valeur moyenne en urbain                      Synthèse des réseaux humides (EU, EP, AEP), y compris l'ouverture des trappons et la prise des profondeurs et des diamètres y compris la consultation des concessionnaires                      Soit à l'h</p>	Hm	
10	<p>Synthèse des réseaux secs (EDF, GDF, PTT), y compris la consultation des concessionnaires                      Soit à l'hectomètre de voirie :</p>	Hm	
	<b>RECOLEMENT ASSAINISSEMENT</b>		
11	<p>Levé topographique numérique des regards d'assainissement en XYZ Lambert III et NGF comprenant :                      - l'ouverture des trappons, les caractéristiques du regard, les renseignements nécessaires (altitudes fils d'eau arrivée(s) et départ(s), profondeurs, diamètr</p>	U	
12	<p>Soit l'hectomètre de canalisation :</p>	Hm	
13	<p>Croquis de repérage avec les indications nécessaires :</p>	U	
	<b>IMPLANTATION RESEAUX</b>		
14	<p>Implantation en XYZ de points d'axe de canalisation à partir du plan projet de la conduite.                      Soit, le point pour un minimum de 5 unités :</p>	U	
15	<p>Implantation en XYZ de points d'axe de canalisation à partir du plan projet de la conduite.                      Soit, le point pour un minimum de 8 unités :</p>	U	

### Travaux de Topographie et de Géomètre-Expert Foncier

N°	Désignation des travaux	Unités	Prix € H.T.
<b>IMPLANTATION</b>			
25	POLYGONALE de PRECISIONCe prix rémunère à l'unité la mise en place de points servant de sommet à la polygonale.Ces points seront espacés de 150 à 200 m environ.Il comprend :- Toutes les sujétions de réalisation.- L'exécution des mesures à l'appareil de réflexion d'ondes.- Toutes les opérations complémentaires et calculs nécessaires à l'obtention des longueurs de cotés à introduire dans les calculs.- Le nivellement de tous les sommets.- Toutes les opérations de layonnage, d'élagage et débroussaillage éventuellement nécessaires.- La fourniture d'une fiche signalétique par sommet. L'Unité :	U	
26	TRAVAUX DE CONFECTION DES BORNES Matérialisation des points de triangulation et des sommets du cheminement directeur.Ce prix ne sera appliqué que lorsqu'il n'aura pas été possible de matérialiser le point par un clou placé dans un endroit stable et facilement accessible.Ce prix rémunère à l'unité, pour chaque point de triangulation et chaque sommet du cheminement directeur :-L'exécution de la fouille.- La fourniture et la mise en œuvre du béton pour constituer un massif de 0,6 x 0,6 x 0,6.- Le scellement d'une broche en bronze matérialisant le point stationné. La tête arrondie de ce repère portera deux traits gravés en croix.- L'indication du numéro ou du nom du point. L'Unité :	U	
27	Implantation en XYZ de points à partir du plan projet. Soit, le point pour un minimum de 5 unités :	U	
28	Implantation en XYZ de points d'axe à partir du plan projet. Soit, le point pour un minimum de 8 unités :	U	
<b>NUMÉRISATION PLANS</b>			
29	Numérisation de plans topographiques existants à l'échelle du 1/200 y compris l'altimétrie Soit à l'hectomètre en zone semi urbaine (< 200points/hm) :	Hm	
30	Soit à l'hectomètre en zone urbaine (> 200points/hm) :	Hm	
31	Soit à l'hectare en zone urbaine :	Ha	
<b>PRESTATIONS FONCIERES</b>			
32	Droit fixe par intervention comprenant pour une intervention isolée la définition de la prestation en vue de l'établissement du bon de commande et la préparation de l'intervention  Documents administratifs :	U	
33	PLAN D'APPLICATION PARCELLAIRE Ce prix rémunère forfaitairement la réalisation du plan d'application parcellaire sur l'ensemble de la zone levée. Ce prix comprend la digitalisation éventuelle et la restitution sous forme graphique et informatique. Le Forfait :	F	
34	certificat de numérotage	U	
35	Document d'arpentage ( pour 2 numéros créés )  Bomage contradictoire: honoraires calculés à la vacation :	U	
36	l'heure du géomètre expert	U	
37	Plan de cession :  par plan :	U	
38	Plan parcellaire: Etablissement du plan parcellaire cadastral généralisé numérisé et ajusté sur fond de plan topographique  La parcelle	U	
39	Fourniture de l'ensemble des documents parcellaires (plan parcellaire et état parcellaire)  La parcelle : de 1 à 10 parcelles	U	
40	la parcelle : au delà de 10 parcelles	U	

